

COMPTE RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2017 A 18H30

Sous la présidence de Monsieur Robert DONNAT, Maire.

Présents : M. SILVESTRE Claude, M. GRILLI Michel, M. LEROUX Jean-Pierre, MILESI Véronique, Mme CLAUZON Christiane, Mme BRUNET Noëlle, Mme ECH CHAFAI Marie-Hélène, Mme FONQUERNIE Anne, M. DE VALENCE Georges, M. MAURIN Yves, Mme BUGEL Nathalie, Mme SONEGO Karine.Emilie, M. DINGLI Jean-Pierre.

Absents et excusés : M-RODENAS Antoine a donné pouvoir à TRAVERSO/BRUNET N. Mme TAULEMESSE Émilie a donné pouvoir à CLAUZON C. M- CUREL Nicolas a donné pouvoir à SILVESTRE C

Absent : CHAVRIER C.

Le Quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Mme MILESI Véronique.

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour les délibérations suivantes :

- Réfection de chemins.
- Charte de la Sorgue Amont
- Transfert de crédits.

à l'unanimité, des membres présents ou représentés : Pas d'objection.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 03 JUILLET 2017 A 18H30

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le procès verbal.

N° 053/2017- RAPPORT ANNUEL 2016 - SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE

Vu le rapport annuel du délégataire sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et le rapport d'activité 2016,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- Approuve le rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service de l'eau potable et sur le rapport d'activité présenté par le syndicat des Eaux Durance-Ventoux.

N° 054/2017- PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2016 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LUBERON MONTS DE VAUCLUSE

Vu le rapport d'activités 2016 de la Communauté de Communes Luberon Monts de Vaucluse, à laquelle la commune a délégué un certain nombre de compétences.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE le rapport d'activité 2016 présenté par Luberon Monts de Vaucluse.

N° 055/2017- FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE AUX JEUNES - ANNEE 2017

Vu le courrier du 13 juillet 2017 de Monsieur le Président du Conseil Départemental relatif au financement du Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes (F.A.J).

Ce financement a pour objet d'attribuer des aides à des jeunes en difficulté, âgés de 18 à 25 ans, pour favoriser leur insertion sociale et professionnelle.

L'appel de fonds 2017 pour les communes de 0 à 2000 habitants s'élève à un forfait de 200 € par an.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ACCEPTE le versement de la participation forfaitaire de 200 € au profit du Fonds d'Aide aux Jeunes.

N° 056/2017- FONDS DEPARTEMENTAL UNIQUE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT - ANNEE 2017

Vu le courrier de Monsieur le Président du Conseil Départemental relatif au financement du Fonds Départemental Unique de Solidarité pour le Logement (F.D.U.S.L). Appel de fonds 2017.

Ce financement a pour objet d'attribuer des aides à des personnes en difficulté, leur permettant d'accéder à un logement décent et indépendant ou de s'y maintenir, pour le règlement des dettes locatives ainsi que des factures d'eau, d'EDF et d'ENGIE ou de téléphone .

Monsieur le Maire rappelle que l'Appel de fonds 2017 est calculé en fonction du nombre d'habitants,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ACCEPTE le versement de la participation au profit du fonds Unique de Solidarité pour le logement (F.D.U.S.L) 2017 :

FSL 0.1068 € x 1654 habitants = 176.65 €

Energie 0.1602 x 1654 habitants = 264.97 €

Eau 0.1602 x 1654 habitants = 264.97 €

Soit un total de participation de = 706.59 €.

N° 057/2017- CONTRAT DE LOCATION A USAGE PROFESSIONNEL AU REZ DE CHAUSSEE DE L'ANCIEN PRESBYTERE

Vu le courrier de M. COHEN François, Médecin et locataire du bâtiment communal " Ancien presbytère" cadastré section B N° 593 situé 17, place de la Fontaine et de l'Eglise qui cessera son activité professionnelle, le 31 octobre 2017 et, de ce fait, libèrera le rez-de-chaussée du local du presbytère.

Vu le courrier de Madame ARNTZ Sophie, Médecin, qui souhaite s'installer sur la commune et reprendre ce local professionnel à compter du 1er novembre 2017.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- Se prononce favorablement à la signature d'un nouveau contrat de location à usage professionnel, à compter du 1er novembre 2017 avec le Dr ARNTZ Sophie et aux mêmes conditions que le Dr COHEN F.

N° 058/2017 - LOCATION TRIENNALE ILLUMINATIONS DE NOEL

Vu le contrat de location triennale des décors lumineux pour les années 2014- 2015 - 2016 qui est arrivé à expiration .

Vu la proposition de contrat de la Société ILLUMINATIONS BLACHERE d'APT pour la période de 2017 à 2019 pour la location de décors lumineux d'un montant annuel de 6 132.90 € HT et de 7 359.48 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer un nouveau contrat pour la location triennale des décors lumineux d'un montant de 6 132.90€ H.T soit 7 359.48 € TTC par an avec la Sté Illuminations BLACHERE D'APT pour les années 2017-2018 et 2019.

N° 059/2017 - CREATION DE POSTES

Compte tenu de l'avancement de grade d'un agent, la pérennisation de 2 contrats CUI-CAE, il convient de supprimer et créer les emplois suivants :

- La suppression de l'emploi d'un poste de CAE-CUI à temps non complet 20h/semaine au service technique faisant suite à la pérennisation de ces 2 postes , et
- La création d'un emploi d'adjoint technique territorial à temps complet relevant de la catégorie C au service technique à compter du 1^{er} novembre 2018,
- La création d'un emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet 20h par semaine relevant de la catégorie C au service technique à compter du 1^{er} janvier 2018,
- La création d'un poste d'Adjoint Administratif principal 1^{er} classe suite à un avancement de grade, à temps non complet 22h30 par semaine catégorie C à compter du 1^{er} janvier 2018

Vu le tableau des emplois,

Vu l'avis du Comité technique paritaire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DECIDE La modification du tableau des emplois.

N° 060/2017 - ADHESION AU CONTRAT D'ASSURANCE GROUPE MIS EN PLACE PAR LE CDG 84 POUR LA COUVERTURE DES RISQUES STATUTAIRES :

Vu la délibération N° 024/2017 en date du 03 mars 2017, qui a donné mandat au Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale du Vaucluse pour la négociation d'un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut des agents,

Vu le lancement de la consultation par le Centre de Gestion de la Fonction publique Territoriale de Vaucluse sous la forme d'une procédure concurrentielle avec négociation,

Vu l'attribution du marché au groupement SOFAXIS/CNP ASSURANCES,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DECIDE d'adhérer au contrat groupe de couverture des risques statutaires mis en place par le Centre de Gestion de Vaucluse et attribué au groupement SOFAXIS / CNP assurances, à compter du 01/01/2018, pour les agents CNRACL et IRCANTEC

- APPROUVE la convention de gestion définissant les conditions dans lesquelles s'établissent et s'organisent, entre le CDG 84 et la collectivité, les relations relatives à la gestion du contrat d'assurance statutaire souscrit et AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention précitée avec le Centre de Gestion de Vaucluse.

N° 061/2017- REGLEMENT DE FORMATION

Vu la mise en place d'un règlement intérieur de la formation définissant les droits et obligations des agents de la collectivité, dans le respect de la loi.

Ce plan aborde et détaille les points suivants :

- Le contenu du plan de formation, les pratiques et accès à la formation, la démarche d'élaboration du plan de formation, les axes prioritaires du développement, les annexes.

L'objectif dans les prochains mois sera de mettre en place, avec chaque agent, un véritable plan de formation.

Vu ce règlement intérieur validé en CTP,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE le règlement intérieur de la formation, tel qu'annexé à la délibération.

N° 062/2017- APPROBATION DU PLAN DE FORMATION

Vu le règlement de formation et le plan de formation approuvés par le Comité Technique,

Considérant qu'un plan de formation est un document qui prévoit sur une période annuelle ou pluriannuelle les objectifs et les moyens de formation qui doivent permettre de valoriser les compétences et le développement de la structure,

Que la formation doit être au service du projet de la collectivité et rejoindre également les besoins de l'individu, qu'il est une obligation légale,

Considérant que le plan de formation porte sur les prévisions concernant les actions de formations suivantes :

Formation obligatoire et Formation professionnelle tout au long de la vie

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- Approuve le plan de formation pour les années 2018-2019-2020 tel que présenté et annexé à la présente délibération.

- Approuve le règlement de formation annexé à la délibération

N° 063/2017- PRIME DE FIN D'ANNEE 2017 A L' ENSEMBLE DU PERSONNEL COMMUNAL

Vu la prime annuelle de fin d'année versée au personnel communal. Cette prime, incluse au traitement du mois de novembre, est soumise aux cotisations de l'IRCANTEC, ainsi qu'à l'URSSAF dont le montant s'élève pour cette année à la somme de 23 000 € pour l'ensemble du personnel communal y compris les agents non titulaires (CAE, CUI et CONTRAT D AVENIR) ayant travaillé toute une année au moins. Cette prime est calculée au taux de 80% sur la moyenne annuelle du salaire brut et calculée au prorata du nombre de jours travaillés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DECIDE d'accorder à l'ensemble du personnel communal une prime de fin d'année soumise aux cotisations IRCANTEC et URSSAF. Le montant pour l'année 2017 s'élèvera à la somme de 23 000 € pour l'ensemble du personnel communal.

N° 064/2017- 100 ème CONGRES DES MAIRES DE FRANCE

Vu l'inscription de Monsieur le Maire au 100ème congrès des maires de France qui aura lieu du 20 au 23 novembre à PARIS,

Vu que les frais de transport, hébergement et divers (inscription..) sont à la charge de la commune,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ACCEPTE la prise en charge totale des frais de Monsieur le Maire à la participation au 100 ème congrès des Maires sur PARIS du 20 au 23 novembre 2017.

N° 065/2017- ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON ET DE LA COMMUNAUTE TERRITORIALE SUD LUBERON AU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DU LUBERON

Vu la validation du comité syndical pour l'adhésion de la communauté de communes pays d'Apt Luberon et de la Communauté Territoriale Sud Luberon (COTELUB) au syndicat mixte du Parc Naturel Régional du Luberon,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- Donne son accord pour modifier en ce sens les statuts du Parc en intégrant ces adhésions.

Madame SONEGO K.Emilie a du quitter la séance et n'a pas pris part aux délibérations suivantes.

N° 066/2017 - AVIS DE LA COMMUNE SUR LE PROJET SCOT (arrêté en juillet 2017).

Vu le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) arrêté courant juillet 2017 en Conseil Syndical du SCOT du bassin de vie Cavaillon, Coustellet et l'Isle Sur La Sorgue.

Vu que la commune doit émettre un avis avant le 11 octobre prochain. Cet avis sera joint à l'enquête publique qui débutera la deuxième quinzaine d'octobre.

Après avoir débattu et délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

EMET UN AVIS FAVORABLE AU PROJET du Schéma de Cohérence Territoriale du bassin de vie Cavaillon, Coustellet et l'Isle Sur La Sorgue tel que présenté.

N° 067/2017- MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT D'ELECTRIFICATION VAUCLUSIEN

Vu la séance du 28 juillet 2017 du comité syndical du Syndicat d'électrification vauclusien qui a voté la modification de ses statuts et notamment en prévoyant à l'article 2.2 la possibilité pour le syndicat d'exercer la compétence optionnelle éclairage public.

Cette compétence concerne :

- Les installations et réseaux d'éclairage extérieur fonctionnel ou d'ambiance de l'ensemble des rues, places, parcs et jardins, squares, parc de stationnement en plein air, et voies ouvertes à la circulation publique ;

- Les installations et réseaux d'éclairage extérieur de mise en valeur du patrimoine bâti (édifices publics, monuments...) et végétal ;

- L'éclairage des équipements sportifs publics

Et peut se décliner selon 2 options.

L'article 2.1 précise les modalités de transfert et de reprise de la compétence optionnelle éclairage public.

Conformément à l'article L 5211-7 du code général des collectivités territoriales, il convient de se prononcer sur les statuts modifiés.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DONNE UN AVIS FAVORABLE à la modification des statuts du Syndicat d'Electrification Vauclusien.

N° 068/2017 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Vu la demande de subvention exceptionnelle émise par l'association REGARD'ATELIER créée sur la commune de LAGNES qui a pour objectif le défi solidaire CAP FEMINA (épreuve d'orientation 100% féminin basé sur des rencontres solidaires avec les populations) pour un montant de 250 Euros pour l'organisation de celui-ci.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- Après avoir étudié le plan de financement, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur cette demande de subvention exceptionnelle et décide de verser la somme de 250 € à l'association Regard' Atelier.

N° 069/2017- REFECTION DE CHEMINS

Vu le programme de réfection de chemins qui bénéficient de l'aide du Département dans le cadre de la contractualisation - Année 2016.

Vu les différentes propositions d'entreprises.

Vu que ces travaux devront être exécutés courant Octobre- Novembre 2017,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DECIDE de retenir l'entreprise EIFFAGE travaux publics de Cavaillon pour réaliser les travaux de réfection du chemin des Ronflons et du chemin des Fours pour un total de 41 967.00 H.T et 50 360.40 TTC.

N° 070/2017 - APPROBATION DE LA CHARTE DE LA SORGUE AMONT

Vu les enjeux patrimoniaux et les conflits d'usages survenant sur la Sorgue amont, un Comité Local de la Sorgue amont a été créé et une Charte signée en 2003. Cette Charte définit les engagements des signataires concourant aux objectifs de préservation du milieu naturel et de gestion des usages.

Si cette démarche a permis une amélioration certaine des échanges entre les différents usagers, l'évolution du territoire, des usages, des pratiques de loisirs, l'augmentation de la population et de la fréquentation touristique, nécessitent aujourd'hui de mettre à jour la Charte et la composition du Comité Local de la Sorgue Amont, afin que tout le monde puisse profiter de ce milieu remarquable qu'est la Sorgue.

Après plusieurs réunions de concertation avec tous les acteurs concernés par ce dossier, le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues, en tant que secrétariat du Comité Local de la Sorgue amont, a élaboré une nouvelle version de la « Charte de la Sorgue amont ».

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE la « Charte de la Sorgue Amont » ,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la présente Charte et à prendre tous les actes nécessaires à la bonne gestion de cette décision.

N° 071/2017 - TRANSFERT DE CREDIT :

Vu le Budget Primitif 2017,

Vu qu'il est nécessaire d'ouvrir des crédits,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- AUTORISE M. le Maire à effectuer les transferts de crédits suivants :

INVESTISSEMENT : Dépenses

Réduction de crédits 21312 (21) : Bâtiments scolaires - 4 396.90 €
Ouverture de crédits 139141 (040) : Communes membres du GF + 4 396.90 €

FONCTIONNEMENT : Recettes

Réduction de crédits 7788 (77) : Produits exceptionnels : - 4 396.90 €
Ouverture de crédits 777 (042) : Quote-part des subvention Invest. : + 4 396.90 €

INFORMATION DU MAIRE/QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire indique que par mesures d'économies, les dossiers volumineux soumis au vote du Conseil seront adressés aux élus par voie dématérialisée sur support électronique (clés USB....).
- M. le Maire informe l'assemblée qu'au 31 décembre 2018, toutes les habitations de la commune seront raccordées au réseau Très Haut Débit (fibre optique). Les branchements devraient être opérationnels dès la fin du premier trimestre 2019.
- La subvention demandée à la Région pour le financement du nouveau local technique passera en commission FRAT (Fonds Régional d'Aménagement du Territoire) le 20 octobre.
- L'ancien vestiaire du stade sera mis à disposition de l'aménageur pour recevoir les personnes intéressées par la location ou l'acquisition d'un logement dans le nouveau complexe immobilier.
- Le Syndicat des Eaux va intervenir sur la future zone de loisirs chemin du Cou pour la pose d'un compteur.
- M. le Maire fait part à l'assemblée que la commission s'est réunie le 26.09.2017 pour l'ouverture des plis et des offres pour l'affermage du service d'Assainissement. La commission se réunira le 12 octobre 2017 pour la présentation du rapport d'analyse.
- La rentrée scolaire s'est bien déroulée, on compte au total 173 élèves, 104 en élémentaire et 69 en maternelle.
- L'élection du Conseil Municipal des Enfants aura lieu le 12 octobre, 19 enfants ont posé leur candidature.
- . Un courrier a été envoyé aux propriétaires de 4 caravanes installées irrégulièrement.
- Divers arrêtés de stationnement interdits ont été pris en centre village.
- Mme TAULEMESSE a demandé par écrit où en était la reprise du gymnase du collège du Calavon. M. le Maire répond que c'est la commune de Cabrières d'Avignon qui récupère la totalité des équipements et des compétences exercées antérieurement par le syndicat. Des conventions seront prises avec les communes utilisatrices pour son fonctionnement.
- M. DE VALENCE demande à ce que la mairie se positionne pour un refus d'installation des compteurs LINKY sur la commune. M. le Maire informe que l'ensemble des contentieux portés par les communes a été rejeté, les conseils municipaux n'ayant pas compétence pour délibérer à ce sujet. De plus le compteur Linky n'apparaît pas présenter de risques suffisamment graves ou irréversibles pour qu'on s'y oppose.

Pour le Maire L'Adjoint Claude SILVESTRE.



La Secrétaire Véronique MILESI.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'V. Milesi', with a horizontal line underneath.